



CR Formation Spécialisée du CSAL n° 3 du 17/10/2025

La Formation Spécialisée du CSAL (Comité Social d'Administration Local) s'est tenue à Saussure sous la présidence de Mmes Catherine FENELON, Chantal THIBAUT, Julie FORMEY ainsi que Mmes Isabelle GAUTHEY (assistante de prévention), Carole GAUTIER (assistante sociale) LE CORRE (ISST), PICARD (APMP) et Mme DO OUTEIRO (nouveau médecin de prévention).

La **CGT DNVSF** était représentée par Sonia SAIDI, Jérôme SOYHIER et Pascal TOURKI

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV de la FS du 20 juin 2025.
- ¹2 - Fiches de proposition d'actions (pour avis)
- 3 - Présentation du bilan télétravail 2024 (pour information)
- 4 - Point sur la formation des contrôleurs BCR suite au GT (pour information)
- 5 - Questions diverses

A la demande de la directrice, Mme Do Outeiro, médecin de prévention sur le site à Bercy, s'est présentée. Le médecin de prévention a ainsi précisé qu'elle était susceptible de ne plus avoir les agents de la DNVSF à l'avenir, compte tenu d'un redécoupage des missions au sein de la centrale.

La CGT FP lit une déclaration liminaire mettant notamment en exergue la situation politique des derniers mois, les restructurations incessantes à la DGFIP et le nombre de suicides ou tentatives et la situation des agents pactes (voir liminaire CGT jointe).

La CGT a rappelé que les cartes AGRAF seront toujours à disposition et donc que les sites de Bercy (12) ou Paganini (20) sont susceptibles de recevoir les agents.

La directrice revient sur la modification du plan du 2^e étage à la marge à la demande des brigades internationales (plan Godefroy). Compte tenu de la disposition des bureaux, des contraintes existeront sur la disposition des armoires. Elles seront donc disposées entre les cloisons. Les prises électriques seront murales (donc pas de perche).

La CGT a précisé que les côtes des bureaux n'étaient pas mentionnées sur les plans et qu'elle en souhaitait connaître les superficies.

La CGT a par ailleurs demandé une Formation Spécialisée dédiée au seul déménagement. Cette proposition a été approuvée par l'ISST (hors réunion). L'ISST prend la parole et rappelle la norme en matière de disposition des bureaux et des prises électriques.

Enfin, Mme FENELON répond sur les suicides à la DGFIP et précise les dispositions prises par la Directrice générale.

Sur l'ordre du jour de la séance :

1 Approbation du Procès Verbal de la dernière séance du 20 juin 2025

Vote pour CGT FP et Solidaires FP.

2 Fiches de proposition d'actions formations suite attribution budget

La CGT a voté pour toutes les propositions d'actions dans la mesure où celles-ci étaient préconisées par le médecin de prévention. Le coût s'élève à 8 936,28 € dont 6 996 € déjà dépensé. Pour mémoire l'enveloppe allouée à la DNVSF est de 22 070 €.

Sont ainsi commandés : 8 fauteuils ergonomiques, 8 soutiens lombaires, 20 bras support double écrans, 10 souris ergonomiques droitiers, 10 coussins lombaires, 10 coussins ergonomiques, 20 écrans TT et 20 repose-pieds.

La CGT a proposé l'installation de distributeurs de protections périodiques. La direction s'est montrée ouverte à cette proposition qui devrait être concrétisée sur le site de Godefroy Cavaignac.

3 Présentation du bilan télétravail 2024 (pour information)

L'assistante de prévention présente le bilan télétravail de la DNVSF. **180 agents** ont ainsi bénéficié du télétravail. Il existe des formations au télétravail. Ainsi 3 formations destinées aux Managers ont été dispensées en 2024, aucune à destination des agents.

La direction précise dans son bilan n'avoir refusé aucune demande de télétravail.

Mme FORMEY précise l'attachement de la direction à la formation des Managers et à la formation liée aux aménagements de postes. Elle indique également que le télétravail est accordé par les chefs de service.

La CGT a rappelé les nouvelles évolutions réglementaires liées au télétravail en début 2025, et reprises par l'INRS, sa position autrefois exprimée sur la statistique des refus (voir liminaire).

Sur le bilan présenté, la CGT constate qu'au niveau national, seuls 19,9 % des cadres C bénéficient du télétravail. Elle est revenue sur la position des jeunes agents affectés à la DNVSF (essentiellement les cadres A en sortie d'ENI) et sur leur positionnement face au télétravail. La **CGT** a précisé que dans les faits, des jeunes cadres A se trouvaient seuls au bureau certains jours.

La direction répond que les jeunes agents se voient proposés le télétravail à partir de 6 mois d'exercice à la DNVSF, en accord avec le chef de service, mais pas sur le fait que les collègues se retrouvent seuls au bureau.

La **CGT** a réitéré sa demande effectuée l'an dernier de connaître le nombre d'agents (essentiellement C à la DNVSF) dont les missions ne sont pas télé-travaillables.

Enfin, Solidaires a souhaité connaître le nombre d'agents par service.

4 Point sur la formation des contrôleurs BCR suite au GT (pour information).

Suite à la visite de service de la 3ème BCR et du pôle des contrôleurs des brigades financières, la Formation professionnelle, en liaison avec le CIF, a listé les formations susceptibles d'être dispensées au contrôleur des pôles. La direction a ainsi recensé plusieurs formations essentiellement destinées aux missions des PCR et PCE, qui seraient plus conformes aux attentes des cadres B. En effet, certains collègues ont manifesté des attentes particulières quant aux travaux de CF qui leur

était demandés. A date, la direction précise avoir recensé 25 formations et que le chef de pôle des brigades financières n'avait pas encore répondu à la direction.

La CGT a indiqué qu'elle ne saurait discuter de ce sujet sans la liste des formations proposées et non fournies en amont aux OS.

Par ailleurs, **la CGT** a précisé que les formations suggérées (du moins, la plupart d'entre elles) étaient déjà dispensées par la DNVSF et donc redondantes. La direction précise que ces formations sont adaptées aux cadres B.

La CGT a rappelé que la problématique soulevée était liée aux dossiers TISSUFIP adressés aux contrôleurs des brigades financières, dont certains dossiers DTFE relevaient des brigades patrimoniales. En conséquence, la CGT exprime le souhait que ces dossiers soient à l'avenir réorientés vers les brigades patrimoniales.

La directrice répond que seule la problématique soulevée devait être traitée par les contrôleurs.

5. Questions diverses

Une visite de la 6ème brigade est prévue le 20/11/2025.

La CGT a rappelé l'atelier mis en place par la DDFIP 92 sur la prise de parole « Oser prendre la parole en public ». Le financement s'élève à une centaine d'euros.

La séance est levée par la directrice à 12 h 00.

Les élus à la Formation spécialisée du CSAL de la DNVSF

cgt.dnvsf@dgfip.finances.gouv.fr